

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2054

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 10

À l'alinéa 5, après la dernière occurrence de la référence :

« 2° »

insérer les mots :

« de l'article L. 640-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel